



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 janvier 2026

NEIGE ET VERGLAS EN ÎLE-DE-FRANCE

Activation du Plan Neige Verglas en Île-de-France en niveau 3 pour mercredi 7 janvier

Un nouvel épisode de neige est annoncé sur l'Île-de-France demain mercredi 7 janvier. Patrice FAURE, préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, réactive le dispositif d'urgence neige et verglas et demande aux Franciliens de limiter leurs déplacements.

► Situation météorologique

Météo France annonce une nouvelle perturbation neigeuse mercredi 7 janvier 2026. Des chutes de neige, plus importantes que celles prévues hier, sont attendues sur l'ensemble de la journée. Les conditions de circulation seront rendues difficiles sur le réseau francilien, malgré les actions de traitement des chaussées systématiquement menées par la Direction des routes d'Île-de-France et les collectivités.

► Mesures

Patrice FAURE, préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, a décidé d'activer dès demain matin le niveau 3 du Plan neige et verglas en Île-de-France, permettant une forte mobilisation de ses services.

Les mesures suivantes s'appliqueront demain mercredi 7 janvier de 05h30 à 20h00 :

- Pour l'ensemble des véhicules :
 - Limitation de la vitesse à 70 km/h.
- Pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes de transport de marchandises ou de transport de matières dangereuses (TMD) :
 - Interdiction de circuler sur l'ensemble du réseau structurant d'Île-de-France (carte ci-dessous).
 - Les véhicules concernés seront interceptés par les forces de l'ordre et orientés vers des zones de stockage temporaires.
- Pour tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes :
 - Interdiction d'effectuer une manœuvre de dépassement sur les axes structurants.

Les Franciliens sont invités à limiter au maximum leurs déplacements routiers, à privilégier le télétravail et les transports en commun ferrés.

La RN118 est un axe particulièrement sensible aux conditions hivernales. Il est fortement recommandé d'éviter cette route. Les forces de l'ordre seront prépositionnées, afin de procéder à une fermeture complète de l'axe si les conditions venaient à se dégrader.

► Recommandations

Pour être acteur de votre propre sécurité et de celle de vos proches, informez-vous régulièrement de l'évolution de la situation météorologique, respectez les consignes des autorités et tenez compte des conseils suivants :

- Pour l'ensemble des usagers de la route :
 - **Évitez de prendre votre véhicule.**
 - **Prévoyez des solutions alternatives de déplacement et privilégiez les transports en commun** ; renseignez-vous sur les éventuels impacts des conditions climatiques sur les réseaux de transport (notamment via les sites internet d'Île-de-France Mobilités, de la RATP et de la SNCF).
 - **Privilégiez le travail à distance.**
 - Si vous devez absolument vous déplacer :
 - Soyez très prudent sur les routes, notamment en cas de verglas : **réduisez votre vitesse et respectez les distances de sécurité.**
 - **Respectez les restrictions de circulation**, les déviations mises en place et les consignes données.
 - **Facilitez le passage des engins de dégagement** des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
 - **Équipez-vous de pneus neige ou « tout temps ».**
 - **Prévoyez un équipement minimum** (vêtements chauds, nourriture, eau, chargeur de téléphone, lampe torche...) au cas où vous seriez obligé d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.
 - Préparez votre déplacement et votre itinéraire en vous renseignant :
 - * **sur les conditions de circulation** : www.bison-fute.gouv.fr [circulation nationale] et www.sytadin.fr [circulation en Île-de-France].
 - * **sur les conditions météorologiques** : www.meteofrance.com
 - * **sur les informations et les conseils pratiques de la préfecture de Police** via le site Internet www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr et les réseaux sociaux, notamment le compte X @prefpolice.
 - * **sur les informations et les conseils pratiques dans les médias** : stations de radio, notamment Ici Paris et radio autoroutière 107.7, chaînes de télévision, notamment France 3 IDF pour la région Île-de-France.
- Pour les transporteurs routiers :
 - **Prévoyez des vêtements chauds, de la nourriture et de l'eau en quantité suffisante.**
- Conseils généraux :
 - Protégez-vous des chutes et protégez les autres **en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile**, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
 - **Ne touchez en aucun cas à des fils électriques** tombés au sol.
 - **Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments.
 - **N'utilisez pas pour vous chauffer** des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) ou des chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Contact presse

Préfecture de Police

Mail : ppcom@interieur.gouv.fr

Périmètre territorial d'application du PNVIF

